

2016/022

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

Département : ARDÈCHE - Arrondissement : PRIVAS – Commune : COUX

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de conseillers en exercice : 18

Séance du mardi 10 mai 2016

Par suite d'une convocation en date du 03 mai 2016, les membres composant le conseil municipal de la commune de COUX se sont réunis à la mairie de COUX le mardi 10 mai 2016 à 19h30 sous la présidence de M. JEANNE Jean-Pierre, Maire de COUX.

**Étaient présents :**

M. CROS Samuel	Mme ROSE-LEVEQUE Christelle
M. VOLLE Stéphane	Mme CROUZET Béatrice
/	Mme COSTE Marie-Claire
M. FLECHON Vincent	Mme GIGON Christine
M. MARTINS DE FREITAS Éric	Mme LÉVÊQUE Marie-José
M. MONTEIL Bernard	Mme PRUDHON Claude
M. THÉRY Jacques	Mme VIVION Jacqueline

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Absents ayant donné procuration:**

M. LECOMTE Marc a donné procuration à Mme PRUDHON Claude  
M. ALLIER Jérôme a donné procuration à M. JEANNE Jean-Pierre  
M. PARRA Baltazar a donné procuration à M. THÉRY Jacques

**Absente**

Mme SERRE Océane

*Le président ayant ouvert la séance, il a été procédé, en conformité de l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil. Mme GIGON Christine est élue pour remplir cette fonction.*

**DELIBERATION N° 06-10/05/2016**  
**SITE NATURA 2000 – PERIMETRE**

Monsieur JEANNE Jean-Pierre explique qu'il a été sollicité par courrier recommandé des services de l'Etat afin de présenter au conseil municipal le projet d'extension du périmètre des sites Natura 2000, Rompon/Ouvèze/Payre (site B25).

Monsieur le Maire rappelle que Natura 2000 est un programme européen de conservation de la faune et de la flore et la protection des rivières.

Ce dossier a déjà été soumis aux délégués communautaires de la CAPCA.

Monsieur JEANNE Jean-Pierre explique qu'il y a beaucoup d'imprécisions dans ce dossier afin de pouvoir le valider de façon sereine.

Il précise que le périmètre Natura 2000 pour la commune de COUX concerne essentiellement le site de la Jaubernie.

Monsieur JEANNE Jean-Pierre rappelle que le PNR a validé 51 géo sites en Ardèche et que le secteur de la Jaubernie en fait partie, notamment pour la dalle de grès. Natura 2000 pourrait devenir une contrainte supplémentaire.

Madame GIGON Christine informe que les cartes au 1/25000<sup>ème</sup> telles que présentées sont trop imprécises.

Monsieur le Maire précise que la commune doit se prononcer pour l'ensemble du territoire de la CAPCA (site B25) Ouvèze/Payre.

Au vu des éléments pour notre commune et compte tenu du périmètre trop étendu sur un territoire très diversifié, le conseil municipal, à l'unanimité s'oppose à la validation du projet Natura 2000.

Monsieur VOLLE Stéphane rajoute que le site de la Jaubernie a une vocation touristique et que Natura 2000 est une contrainte supplémentaire pour l'aménagement du Géosite.

Monsieur MARTINS DE FREITAS Eric précise que Natura 2000 est très bien pour les zones en danger mais non adapté pour la commune de COUX.

Le conseil municipal à l'unanimité se prononce défavorablement au site Natura 2000.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Le Maire,  
JEANNE Jean-Pierre.

